

CHARTE

Dehors! 2020 Rencontres de spectacles très vivants.

La spécificité de ces Rencontres est de proposer la mutualisation de moyens comme choix pratique et politique. L'objectif premier est de promouvoir le travail des compagnies de spectacle vivant de la région auprès du public et des organisateurs-programmateurs de spectacles.

Dans la logique de favoriser les circuits courts nous ciblons comme territoire de référence une zone circulaire de 150 kms autour de Valence, lieu de notre siège social, pour les candidatures des compagnies.

Cette Charte a pour objet de définir des règles de fonctionnement ainsi qu'une base commune d'engagement pour les Rencontres professionnelles « DEHORS ! » qui auront lieu à Bourg-Lès-Valence du 21 au 25 août prochain. Elle devra être approuvée et signée par tous les membres de votre compagnie qui seraient présents sur Dehors pour valider votre candidature.

FUNCTIONNEMENT GENERAL

→ ADMINISTRATIF :

Chaque compagnie doit se considérer en **autoproduction** et est responsable de ses démarches administratives : DPAE, contrats de travail etc.

Elle doit être en mesure de fournir les attestations relatives :

- assurances
- habilitations de son personnel
- extraits de registre de sécurité de ses équipements.

Le règlement des droits d'auteur et droits voisins est soumis à responsabilité de chaque compagnie. Une fois la programmation arrêtée, un contrat de coréalisation sera signé. Il définit nos responsabilités respectives.

→ FINANCIER :

La compagnie participante accepte le **principe de la mutualisation des recettes et des dépenses**. Chaque année nous avons équilibré recettes et dépenses, en dégagant un bénéfice. Ce bénéfice est partagé entre les compagnies sur le principe d'une part par personne présente du 19 au 26 août (**ex** : environ 30 € en 2011/ 104 € en 2015/ 75€ en 2016 /69€ en 2017. Ce chiffre, dépendant des recettes et des dépenses, est variable !)

Le budget global 2017 était d'environ 46000 € (*nous prenons 2017 en exemple, car 2018 a été une édition spéciale d'une seule journée, et 2019 est, au moment de la rédaction de cette charte, en attente de réponse du montant de subvention européenne accordée !*)

- ✓ **Recettes**: 7250 € de finances publiques, environ 13000€ d'entrées aux spectacles (prix libre), 10000€ liés aux ventes de bar et crêpes, 6400€ en nature (prêt de matériel, mise à disposition de locaux, mécénat, etc.)
- ✓ **Dépenses** : repas de tous les participants (Membres participants des compagnies, bénévoles et organisateurs de Dehors, **et seulement eux...**), fournitures nécessaires aux ventes (buvette, crêpes), location d'appoint de matériel technique, consommables techniques et bureautiques, outils de communication, salaires des postes de chargés de coordination, diffusion, administration, régie technique et générale, et frais de déplacements.

NB: par souci de transparence, nos budgets (prévisionnels et réalisés) sont disponibles sur simple demande auprès des organisateurs (dehors@lesvertebrees.fr).



→ TECHNIQUE :

Chaque compagnie fournit son matériel technique et doit être autonome sur sa régie. Toujours dans un principe de mutualisation, les moyens techniques de chacune des compagnies présentes seront mis en commun afin de faciliter l'enchaînement des spectacles.

Sur place, un référent technique vous accueillera sur chaque aire de jeu.

Pour les spectacles jouant en intérieur, il n'y aura pas d'implantation lumière spécifique mais un plan de feu pouvant convenir à toutes les compagnies jouant dans ce même lieu.

2 mois avant l'évènement, une personne de l'équipe vous contactera afin de faire le point sur le matériel technique dont vous disposez pour votre spectacle et ce qui peut être mis à disposition.

ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE

De façon générale, la compagnie s'engage à s'inscrire dans une démarche de mutualisation et de responsabilité collective. **Concrètement, il s'agira de participer à la préparation, à la communication et diffusion, au montage, aux tâches quotidiennes et au démontage de l'évènement dans sa globalité en dehors des contingences de son propre spectacle.**

EN AMONT DE L'EVENEMENT :

La compagnie s'engage à :

✓ ORGANISATION :

- Adhérer et respecter le principe de mutualisation : faire lire, valider, et signer cette charte par **tous ses membres** participants au spectacle (nom, prénom et fonction), afin que chacun sache sur quelles bases il s'engage,

- Fournir toutes les données artistiques, administratives, techniques et logistiques relatives à sa structure et à l'accueil de son spectacle dans les délais demandés (cf. fiche de renseignement compagnie),

- **Indiquer le matériel et les compétences que la compagnie peut partager avec le collectif,**

- Accepter les conditions techniques proposées par les organisateurs,

- Prévoir les fournitures nécessaires pour toute la durée de l'évènement.

✓ COMMUNICATION :

- Promouvoir le projet collectif « DEHORS ! » auprès de son propre réseau de professionnels, de son public, et lors de ses représentations.

- Prévoir ses supports de communication (flyers publics, dossiers de présentation, cartes de visites, site internet, réseaux sociaux...) afin d' :

1. assurer la promotion de sa participation à Dehors !

2. assurer la promotion de sa compagnie/spectacle auprès des professionnels pendant l'évènement.

- Assurer le travail de diffusion pour son spectacle en vue de sa venue à Dehors !

Ainsi, elle s'insérera dans la démarche de mutualisation des actions de communication et de diffusion.



PENDANT LES RENCONTRES :

Les membres de la compagnie s'engagent à

✓ ORGANISATION

- Être présents et disponibles toute la journée **du 19 au 26 août inclus**
- Participer au **montage du site les 19 et 20 août** (mise en place des infrastructures, déco, ...)
- Être présents et disponibles en dehors de ses temps de jeu, **du 21 au 25 Août inclus**,
- **Prendre part aux tâches collectives quotidiennes sur un créneau/jour minimum** (régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette, crêpes...) durant toute la durée du festival,
- Accepter la mutualisation des moyens techniques (son/lumière) pour faciliter l'enchaînement des spectacles,
- Respecter les horaires de montage, démontage et de jeu des spectacles,
- Respecter les horaires et rendez-vous prévus pour l'organisation globale de ces Rencontres (créneaux de bénévolat, réunions d'équipe, rencontres professionnelles...),
- Participer au **démontage toute la journée du 26 août**,
- Respecter le voisinage et les horaires de fermeture du site.
- Prendre du plaisir à partager cette semaine et faire de cette édition qu'elle soit plus belle que la précédente et moins belle que la suivante !

✓ LOGISTIQUE

- Prendre en charge de façon autonome ses déplacements
- Prendre en charge de façon autonome son hébergement sur place, sachant qu'une salle sera mise à disposition, prévoir le nécessaire de couchage si vous choisissez cette option (matelas gonflable, oreiller, duvet !)

✓ COMMUNICATION

- Venir avec ses supports de communication en nombre suffisant pour la durée totale de l'événement
- Assurer le travail de prospection

ENGAGEMENT DU COMITE D'ORGANISATION

EN AMONT DE L'EVENEMENT :

Le comité s'engage à :

- Prendre en charge et organiser les Rencontres à l'année : production, administration, programmation, plan de communication, régie générale,
- Respecter son calendrier prévisionnel pour assurer la programmation, la communication et l'organisation des Rencontres,
- Étudier toutes les candidatures et leur donner des réponses dans les délais fixés.
- Se rendre disponible pour répondre aux interrogations des équipes artistiques,



- Informer les compagnies des moyens techniques et logistiques qui seront fournis par l'organisation, et de ceux qu'elles doivent amener,
- Fournir les supports de communication dans des délais raisonnables et les transmettre aux compagnies sélectionnées (visuel, affiche, flyers, logos...),
- Mettre en place des actions de communication avec des structures sociales et éducatives locales pour favoriser l'accessibilité des Rencontres aux habitants du territoire et faire bénéficier des spectacles à un maximum de public différents,
- Assurer une communication ciblée sur l'ensemble de l'événement et des spectacles aux réseaux de professionnels des organisateurs,
- Assurer une communication auprès de la presse locale et nationale.

PENDANT LES RENCONTRES :

- Assurer la régie générale de l'événement (organisation technique, logistique, humaine) du montage au démontage du site,
- Organiser tous les postes de régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette...
- Mettre en place un espace dédié aux professionnels pour la promotion des spectacles programmés,
- Centraliser les données nécessaires à l'évaluation de l'événement (nombre de spectateurs, recettes, articles de presse, fichier programmateurs...).
- Prendre en charge les repas des compagnies et des bénévoles du 19 au 26 août 2020. Si des personnes non participantes (amis, enfants, conjoints) souhaitent manger sur place, la compagnie devra en informer l'organisation **48 heures à l'avance et sera facturée 5€ TTC par repas et par personne.**
- Garder le sourire dans toutes sortes de situation et surtout en cas de dysfonctionnement d'une des clauses précédemment citée !

Les 2 parties s'engagent à :

- Arriver avec le sourire dès le matin !
- Communiquer dès le que le moindre besoin s'en fait sentir ! ;-)

Fait à :

Le :

Nom de la compagnie :

Noms, prénoms, fonctions et signatures des membres :



Rappel : La clôture de l'appel à participation est le 15 avril 2020. L'inscription de votre spectacle à Dehors ! ne pourra être validée qu'à réception de cette charte lue et signée par tous les membres de la compagnie, accompagnée du dossier de présentation et/ou dossier de presse du spectacle, de la fiche de renseignement compagnie, de la fiche technique du spectacle que vous souhaitez jouer. Tout dossier incomplet ou pièce manquante ne permettra pas l'étude de la candidature. Une réponse vous sera transmise individuellement au plus tard le 5 mai 2020.

